

1888 FILMS

Société par actions au capital de 45 000 EUR
Siège social : 13, rue Yves Toudic – 75010 PARIS
890 542 574 R.C.S. Paris

(la « Société »)

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS EN DATE DU 22 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 22 décembre,

A 11H00,

A Paris,

- La société PAZ MEDIA, société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, dont le siège social est situé au 13 rue Yves Toudic à PARIS 10^{ème}, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 812 464 492 ;
- La société NOVEMBRE 32, société par actions simplifiée au capital de 201.000 euros, dont le siège social est situé au 13 rue Yves Toudic à PARIS 10^{ème}, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 879 700 698 ;
- Monsieur Vincent DUPUIS, né le 9 décembre 1971 à Versailles, demeurant au 38 rue Oberkampf à PARIS 11^{ème} ;

agissant en qualité d'associés de la Société (les « Associés ») et représentant la totalité des actions émises par la Société, soit quarante-cinq mille (45.000) actions,

ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission de Monsieur Baptiste LEROY de ses fonctions de directeur général de la société ;
- nomination d'un nouveau directeur général ; et
- pouvoirs en vue des formalités.

*
* *

PREMIÈRE DÉCISION

*Constatation de la démission de Monsieur Baptiste Leroy
de ses fonctions de directeur général de la Société*

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Baptiste Leroy de ses fonctions de directeur général de la Société,

prennent acte de la démission avec effet à compter de la date de nomination de son successeur immédiat,

remercient Monsieur Baptiste Leroy pour les services rendus à la Société, et

donnent quitus à Monsieur Baptiste Leroy au titre de ses fonctions en qualité de directeur général.

Cette décision est adoptée par les Associés.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination d'un directeur général

Les Associés, en conséquence de l'adoption de la décision précédente,

décident de nommer en qualité de nouveau directeur général de la Société :

NOVEMBRE 32

Société par actions simplifiée au capital de 201.000 EUR,
Siège social : 13, rue Yves Toudic – 75010 Paris,
879 700 698 R.C.S. Paris

représentée par Monsieur Baptiste Leroy,

pour une durée illimitée avec effet à compter du 1^{er} janvier 2023,

rappellent que la société NOVEMBRE 32 a par ailleurs indiqué qu'elle acceptait les fonctions de directeur général de la société, dans les conditions fixées,

que son représentant légal n'a jamais fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger une personne morale ou l'exercice d'une activité commerciale.

Cette décision est adoptée par les Associés.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour formalités

Les Associés donnent tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, aux fins d'accomplir toutes formalités légales nécessaires.

Cette décision est adoptée par les Associés.

*
* *

Le présent acte, constatant les décisions des Associés en date du 22 décembre 2022, sera mentionné sur le registre des délibérations sociales et un exemplaire original signé par l'Associé Unique sera conservé par la Société.

Fait à Paris,
Le 22 décembre 2022,
En deux (2) exemplaires originaux.



Le Président
Victor LECH

